



*L'atome pour la paix et le développement*

الوكالة الدولية للطاقة الذرية

国际原子能机构

International Atomic Energy Agency

Agence internationale de l'énergie atomique

Международное агентство по атомной энергии

Organismo Internacional de Energía Atómica

Vienna International Centre, PO Box 100, 1400 Vienna, Austria

Phone: (+43 1) 2600 • Fax: (+43 1) 26007

Email: [Official.Mail@iaea.org](mailto:Official.Mail@iaea.org) • Internet: <https://www.iaea.org>

In reply please refer to: EVT2004126

Dial directly to extension: (+43 1) 2600-22607

Le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) présente ses compliments aux États Membres de l'AIEA et a l'honneur de porter à leur attention la **réunion technique sur la gestion des déchets dangereux résultant de l'exploitation et du déclassé des réacteurs de recherche et d'autres installations nucléaires (Réseau international pour la gestion avant stockage définitif - IPN)** (ci-après dénommée l'« événement »), qui se tiendra au Siège de l'AIEA, à Vienne (Autriche), du **11 au 15 octobre 2021**.

L'événement sera également accessible en ligne via Cisco Webex.

L'événement permettra de partager les bonnes pratiques, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés concernant la gestion des déchets dangereux (activés et non activés) résultant de l'exploitation et du déclassé des réacteurs de recherche et des installations nucléaires connexes.

De plus amples informations figurent dans la notice d'information ci-jointe.

L'événement se déroulera en anglais.

Les États Membres sont invités à désigner un ou plusieurs participants pour représenter leur gouvernement à l'événement et vivement encouragés à désigner des femmes qualifiées.

L'AIEA n'est normalement pas en mesure de prendre à sa charge les frais de voyage et autres dépenses des participants. Elle dispose toutefois de fonds limités pour couvrir une partie des frais de participation de certains d'entre eux. Elle peut en principe accorder cette aide, sur demande expresse, à un participant par pays si elle estime que celui-ci apportera par la suite une contribution importante à l'événement. La demande d'aide financière doit se faire au moment de la désignation des participants, au moyen du formulaire de demande de subvention ci-joint (formulaire C).

Il convient de noter que l'AIEA ne verse aucune indemnité en cas d'endommagement ou de perte d'effets personnels et qu'elle ne prend pas à sa charge l'assurance maladie des participants aux événements qu'elle organise. Il est donc recommandé aux intéressés de s'assurer à titre individuel. Toutefois, l'AIEA prend à sa charge une assurance couvrant les accidents et les maladies clairement imputables aux travaux exécutés pour son compte.

Le formulaire de participation (formulaire A) ci-joint, dûment rempli, devra être adressé à l'AIEA par l'autorité nationale compétente (ministère des affaires étrangères, mission permanente auprès de l'AIEA ou autorité nationale de l'énergie atomique) le **30 août 2021** au plus tard, par courrier électronique à l'adresse [Official.Mail@iaea.org](mailto:Official.Mail@iaea.org) ou par fax au +43 1 26007 (exemplaire papier non nécessaire). Une copie devra être envoyée par courrier électronique au secrétaire scientifique de l'événement, M. Willem Meyer, Division du cycle du combustible nucléaire et de la technologie des déchets, Département de l'énergie nucléaire (mél. : [W.Meyer@iaea.org](mailto:W.Meyer@iaea.org)), et à la secrétaire administrative, M<sup>me</sup> Marina Tolstenkova (mél. : [M.Tolstenkova@iaea.org](mailto:M.Tolstenkova@iaea.org)). Une fois les formulaires de

participation officiels reçus, le secrétaire scientifique de l'événement contactera directement les participants au sujet des modalités d'organisation, notamment des informations relatives au voyage, le cas échéant.

Le fournisseur des services de réunion virtuelle a garanti que ceux-ci étaient exempts de virus, de ver, de trappe, de porte dérobée, de minuteur, d'horloge, de compteur et d'autres routines, instructions ou conceptions restrictives ainsi que d'autres codes malveillants, illicites ou similaires indésirables, y compris de logiciel de surveillance ou de routines qui pourraient, ou sont conçus pour, permettre l'accès d'un tiers ou effacer, endommager ou modifier d'une autre manière des données, un système, un serveur, une installation ou une autre infrastructure d'un utilisateur final (moyens regroupés sous le terme de « codes de désactivation ») et qu'aucun utilisateur final ne recevrait de tels codes du logiciel utilisé pour la tenue de la réunion virtuelle. L'AIEA décline toute responsabilité à cet égard.

Le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres de l'AIEA les assurances de sa très haute considération.



3 août 2021

Pièces jointes (en anglais seulement) : Notice d'information

Formulaire de participation (formulaire A)

Formulaire de demande de subvention (formulaire C)